



## **Livre vert des services financiers de détail**

*La Commission européenne a publié son Livre vert sur les services financiers de détail qui s'interroge sur les obstacles qui empêchent les consommateurs et les entreprises de profiter pleinement du marché unique et les moyens de les surmonter. La Mutualité Française, fédérant les mutuelles de santé française, suit avec attention ces travaux et pose ses premières réflexions.*

- **L'assurance n'est pas un service financier comme les autres**

L'assurance ne peut pas être comparée au secteur fondamentalement différent des autres services financiers. Elle nécessite généralement la prise en compte de paramètres caractérisant les risques locaux, dans leurs dimensions humaines, géographiques, réglementaires et fiscales.

Des réponses générales et génériques ne peuvent être apportées face à des marchés n'ayant pas des structurations et des maturités comparables. Contrairement aux problèmes de diversité et de concentration de l'offre qui peuvent exister des marchés non-matures, les superviseurs tendent à rappeler que la richesse et la comparabilité de l'offre constituent souvent la principale difficulté pour le consommateur sur les marchés matures.

- **L'assurance est un métier basé sur le lien avec le territoire dans un cadre national**

Le métier des assureurs consiste à couvrir des risques qui sont susceptibles de se produire dans un environnement légal, administratif, fiscal et culturel spécifique. Ces éléments constituent des critères objectifs fondamentaux de souscription et tarification pour les consommateurs comme pour les assureurs.

Il n'y a donc pas lieu de comparer des produits assurances en faisant abstraction des réalités dans lesquels ils ont été conçus. L'appréciation de l'objectivité des « critères objectifs », mentionnés page 19 du Livre vert, est susceptible de poser de sérieux problèmes d'interprétation.

L'offre transfrontalière d'assurance, telle qu'envisagée par le Livre vert, ne pourrait être effective que dans les rares secteurs qui peuvent s'exonérer de la prise en compte de tels paramètres nationaux.

- **La numérisation n'efface pas les contextes nationaux et locaux**

Le développement de la numérisation dans l'assurance ne peut permettre en aucune façon de lever les obstacles tels que les barrières linguistiques et culturelles, la réglementation, la fiscalité et les modèles de protection sociale que l'assurance vient compléter. Les assureurs travaillant à l'international préfèrent ainsi travailler localement pour être en capacité d'apprécier l'ensemble des paramètres liés au risque à souscrire.

A contrario dans certaines circonstances peu professionnelles, ces progrès de la numérisation peuvent représenter un vecteur conduisant à tromper, sciemment ou non, le consommateur du fait la complexité des paramètres qui conditionnent l'offre. Ceux-ci sont à prendre en compte pour réellement comprendre la portée des garanties offertes et de la tarification proposée.

- **L'accumulation législative nuit à la simplicité et la compréhension**

La simplicité et la compréhension des produits peuvent être mises à mal par une accumulation de législation européenne, nationale et locale. À titre d'exemple, les dernières évolutions portant sur la généralisation de la complémentaire santé en France ont complexifié le décryptage des conditions de garanties et de mise œuvre. Cet état de fait n'a simplifié, ni le travail de l'organisme assureur, ni la compréhension des risques couverts par l'assuré.

- **L'étude de l'assurance vie et de l'assurance maladie privée doit être faite à l'aune des systèmes publics nationaux qu'elles complètent**

Le Livre Vert évoque « des clauses contractuelles qui limitent le droit aux prestations à l'État membre où l'assuré réside habituellement lors de la conclusion du contrat » et l'oppose à la mobilité d'une part croissante des populations européennes qui sont susceptibles de perdre leur couverture nationale.

Il est nécessaire rappeler que les offres de l'assurance maladie privée se rattachent généralement à un modèle public national. Les garanties construites dans un État pour venir compléter le régime public n'offrent plus cette complémentarité dans le cadre d'un autre État membre.

- **Le faible impact de l'accessibilité des historiques de sinistres des assurés en assurance santé**

En assurance santé, la question relative à la forme, au contenu ou à l'accessibilité des historiques de sinistres des assurés est extrêmement sensible. Le comportement de l'individu n'est qu'un des paramètres pouvant influencer sur l'aléa de santé. L'intérêt de la prise en compte de l'impact de ce paramètre dans l'octroi des garanties et leur tarification est ainsi fortement limité. Il ne peut donc y avoir de réponse globale sur ce sujet. Ce dossier doit être vu en lien avec la nouvelle réglementation à venir sur la protection des données à caractère personnel.

## **À propos de la Mutualité Française**

Présidée par Etienne Caniard, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, soit 426 mutuelles. Six Français sur dix sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes et quelque 18 millions d'adhérents.

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Ce sont des sociétés de personnes à but non lucratif : elles ne versent pas de dividendes. Régies par le code la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Les mutuelles disposent également d'un réel savoir-faire médical et exercent une action de régulation des dépenses de santé et d'innovation sociale à travers près de 2 500 services de soins et d'accompagnement mutualistes : établissements hospitaliers, centres de santé médicaux, centres dentaires et d'optique, établissements pour la petite enfance, services aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc. Pour accompagner leurs adhérents tout au long de leur vie, elles mettent à leur disposition Priorité Santé Mutualiste, le service d'information, d'aide à l'orientation et de soutien sur des questions de santé.

La Mutualité Française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales et ses services de soins et d'accompagnement.